

1638.

le sieur *Gisbert Voet*, ou *Vout*, dit *Voetius* Professeur en Theologie zelé Gomariste, qu'ils pretendoient consulter dans cette affaire comme leur *Casuite*.

Voetius ne connoissoit point encore Regius, & à peine avoit-il oûi parler de luy jusques-là. Il en fut d'autant plus hardi à se charger de la connoissance de sa cause, qu'il n'étoit encore prévenu de rien à son égard. Il voulut même pour l'amour de la justice pousser la generosité & le desinteressement jusqu'à n'avoir point d'égard aux sollicitations qu'on luy avoit faites en faveur des autres Competiteurs qui concouroient avec M. Regius pour la brigue de la chaire. Il se fit donc accompagner du Sieur de Lire, & se transporta chez M. Regius pour tirer de luy les éclaircissements necessaires touchant ces bruits des-avantageux. M. Regius ne se contenta pas de luy faire une exposition de sa créance, & de luy montrer qu'elle étoit parfaitement conforme à celle de la Seigneurie & de l'Université : il voulut encore luy découvrir la source de la calomnie dont ses envieux tachoient de le noircir. Il luy produisit ensuite un certificat en bonne forme qu'il avoit reçu de l'Eglise ou Consistoire de Naerden en quittant cette ville, pour pouvoir être admis à la Communion de l'Eglise d'Utrecht & des autres lieux des Provinces unies. M. Voetius en fut si satisfait qu'il l'embrassa, luy demanda son amitié, & luy promit sa voix, en l'assurant de la joie qu'il auroit de le voir au nombre de ses Confreres.

Sur le raport de ces deux Messieurs, le Recteur fit assembler l'Université. M. Regius y fut proposé & agréé, mais il fut réglé qu'on ne le considéreroit que comme Professeur extraordinaire. Le sieur Stratenus Professeur ordinaire en Medecine ayant ensuite donné son consentement en pleine assemblée, on deputa M. Reneri & M. Voetius vers le Senat, pour luy demander au nom de l'Université plusieurs Professeurs extraordinaires, pour la Morale Pratique, pour la Metaphysique, pour la Philologie, & pour la Medecine Boranique. M. Voetius se chargea de parler pour la dernière Profession en faveur de M. Regius, dont il fit les éloges aux Magistrats. Ce qui fit d'autant plus de plaisir à M. Reneri, qu'il avoit plus d'interêt de cacher ses inclinations & d'ôter tout lieu de croire qu'on eût eu égard à autre chose qu'au merite.